



ÉQUIPIER 1

NOM Prénom _____

Adresse CP Ville

Téléphone _____ **Date naissance** _____ **N° licence FFA** _____

Signature _____

Adresse mail (merci d'écrire en MAJUSCULES)

ÉTAPES PARCOURUES (cocher les cases)
 1 2
 3 4

PIÈCES À JOINDRE
 PHOTOCOPIE DE LA LICENCE FFA
 ou
 CERTIFICAT MÉDICAL

ÉQUIPIER 2

NOM Prénom _____

Adresse CP Ville

Téléphone _____ **Date naissance** _____ **N° licence FFA** _____

Signature _____

Adresse mail (merci d'écrire en MAJUSCULES)

ÉTAPES PARCOURUES (cocher les cases)
 1 2
 3 4

PIÈCES À JOINDRE
 PHOTOCOPIE DE LA LICENCE FFA
 ou
 CERTIFICAT MÉDICAL

ÉQUIPIER 3

NOM Prénom _____

Adresse CP Ville

Téléphone _____ **Date naissance** _____ **N° licence FFA** _____

Signature _____

Adresse mail (merci d'écrire en MAJUSCULES)

ÉTAPES PARCOURUES (cocher les cases)
 1 2
 3 4

PIÈCES À JOINDRE
 PHOTOCOPIE DE LA LICENCE FFA
 ou
 CERTIFICAT MÉDICAL

ÉQUIPIER 4

NOM Prénom _____

Adresse CP Ville

Téléphone _____ **Date naissance** _____ **N° licence FFA** _____

Signature _____

Adresse mail (merci d'écrire en MAJUSCULES)

ÉTAPES PARCOURUES (cocher les cases)
 1 2
 3 4

PIÈCES À JOINDRE
 PHOTOCOPIE DE LA LICENCE FFA
 ou
 CERTIFICAT MÉDICAL



ACCOMPAGNEMENT FACULTATIF
 (réservé aux enfants nés en 2003, 02, 01 et 00 ou aux personnes handicapées)

NOM.....
 PRÉNOM.....
 NÉ LE.....

ADRESSE.....
 VILLE.....
 CODE POSTAL.....

Accompagnera le dernier relayeur à partir de la Pintièrre jusqu'au terrain des sports de Piré

(SIGNATURE)

12^{ème} édition

Relais Marathon de la Vie

20 sept. 2015

Donner du sens aux kilomètres

www.marathondelavie.org



Chaque année, une asso à l'honneur :





le mot de la marraine

Je participe au Marathon de la Vie depuis plusieurs années. Touchée par la maladie, je me suis rendue compte que ce dernier ne se limitait pas au troisième dimanche de septembre. Ma famille, mes amis se préparent à constituer des équipes et me disent « on va courir pour toi ! ». Ce challenge me donne envie d'avancer, de me battre pour passer avec eux la ligne d'arrivée. Le Marathon m'a permis de me rapprocher de marraines qui ont su m'apporter des conseils pour mieux gérer les moments compliqués. Les nombreux bénévoles qui œuvrent dans la discrétion et les marathoniens qui répondent à leur invitation contribuent à redonner espoir et force aux personnes qui affrontent les aléas de la vie. L'union nous rend toujours plus forts !

Pascale Cohan

le circuit

Long de 42 km (plus 3 km de prologue), il est divisé en 4 étapes. Le départ sera donné à 9h00 du centre Eugène Marquis. Pour des raisons de sécurité, les trois premiers kilomètres, permettant de rejoindre le point «kilomètre 0», sont parcourus en groupe et à vitesse réduite. Les 42 km qui suivent empruntent à parts égales petites routes et chemins.



tout le monde court

Ouvrir la journée à tout le monde, c'est notre souhait : la solidarité, n'est-ce pas l'affaire de tous ? Ainsi nous trouvons dommage que les jeunes enfants ou les personnes handicapées ne puissent pas participer eux aussi. Ces derniers ont désormais la possibilité de prendre part aux deux derniers kilomètres, de La Pintière jusqu'au parc des sports de Piré-sur-Seiche. Attention, législation oblige, l'inscription est obligatoire (certificat médical, autorisation parentale, paiement).

informations pratiques

- Le parcours s'effectue seul ou par équipe de 2, 3 ou 4 relayeurs selon que ces derniers parcourent une ou plusieurs étapes. En fin de parcours, les équipes peuvent se reconstituer pour terminer ensemble la course (point de ralliement : place de l'église à Piré-sur-Seiche).
- Restauration sur place à l'arrivée.
- Bourse aux équipiers sur le site internet.
- Le montant de l'engagement est fixé à 10€ minimum.

RENSEIGNEMENTS :
02 99 43 64 60 ou dan.legrand@wanadoo.fr

Règlement

- Art 1**
La 12^e édition du relais « Le Marathon de la Vie » se déroulera le 20 septembre 2015. Le départ sera donné à 9h00 précises au Centre Eugène Marquis (CHR de Rennes).
- Art 2**
Les bénéfices de cette journée sont intégralement reversés à « Tous pour la Vie - 33 heures contre le cancer » ainsi qu'à des associations œuvrant dans l'accompagnement des malades.
- Art 3**
Le relais « Le Marathon de la Vie » n'est pas une compétition. Il n'y a pas de classement à l'arrivée.
- Art 4**
Le parcours a été mesuré par les organisateurs (42 km environ + 3 km de prologue). Constitué d'une alternance de routes et de chemins, il a été divisé en 4 étapes.
- Art 5**
Tous les 2 km, des panneaux indiqueront la distance parcourue.
- Art 6**
Bien que le relais « Le Marathon de la Vie » ne soit pas une compétition, la législation impose que les participants non titulaires d'une licence FFA à jour fournissent lors de l'inscription un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Art 7**
Les organisateurs se permettent d'insister sur la condition physique nécessaire pour participer sans risque à cette journée. En particulier, les organisateurs attirent l'attention des parents dont un enfant mineur effectue une étape sur la nécessité de vérifier les bonnes aptitudes physiques de ce dernier.
- Art 8 Engagement**
Le montant de l'engagement est fixé à 10€ minimum (à votre bon choix) par coureur à régler à l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sur place.
- Art 9 Responsabilité civile**
Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. La police d'assurance et les risques couverts sont affichés sur le site internet. Les organisateurs invitent les participants à contacter leur compagnie d'assurance et à souscrire une assurance complémentaire s'ils s'estiment insuffisamment couverts.
- Art 10**
L'accompagnement des coureurs se fait exclusivement en vélo et n'est autorisé qu'à partir de la 3^e étape. Il est limité à un seul vélo par équipe.
- Art 11**
Pour les participants effectuant les parcours en équipe, le passage du relais sera matérialisé par un brassard remis au premier relayeur. Chaque coureur recevra 1 tee-shirt et 1 éponge à retirer à son point de départ.
- Art 12**
Les participants s'engagent à respecter le code de la route et, en particulier, à courir sur la partie droite de la chaussée.
- Art 13**
Le balisage du circuit sera matérialisé par des panneaux indicateurs et un fléchage au sol et, à chaque changement de direction, des bénévoles seront présents.
- Art 14 Sécurité**
La présence d'un médecin et de secouristes sera effective sur le parcours ainsi qu'un service d'ambulance. Lors de la traversée de Rennes, la sécurité sera encadrée par les services de police de la ville. L'association LARC (Liaison Assistance Radio Club) assurera la sécurité sur tout le circuit.
- Art 15**
Pour des raisons d'organisation, les participants n'étant pas arrivés à 12 h à Saint-Erblon devront s'arrêter.
- Art 16 Droit à l'image**
Lors de cette journée, les organisateurs prennent des photos destinées à garder trace et assurer la promotion de l'événement. Les participants acceptent qu'un cliché où ils figurent puisse être utilisé soit sur le site internet soit sur un document imprimé.
- Art 17**
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

certificat médical

Législation oblige (!), chaque participant doit fournir un certificat « de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an pour pouvoir s'inscrire. (sauf les titulaires d'une licence FFA à jour - photocopie à fournir).

autorisation parentale

Les enfants mineurs peuvent prendre part à la journée. Cependant, une autorisation parentale doit être établie et envoyée en même temps que l'inscription pour que cette dernière puisse être retenue !

catégorie d'âge

Le Relais est ouvert à tous. Cependant, la législation impose une distance maximale parcourue selon l'année de naissance. Tenez-en compte lors de votre inscription si vous envisagez de parcourir plus d'une étape !

Années de naissance	Distance maximum
1998 & 1999	15 km
1996 & 1997	25 km

S'ils ne peuvent courir une étape entière, les enfants nés en 1998, 99, 2000 ou 2001 peuvent toutefois prendre part aux deux derniers kilomètres

Donner du sens aux kilomètres

